

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINÉ, Maire.

Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Danielle GUILLAUME – Corinne REYTER

MM. Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI – Christian BORELLI – Christophe COCQUERET – Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Oscar SCROCCARO – Frédéric WILMIN

Excusée et représentée :

Mme Céline RACADOT par Frédéric WILMIN

Mme Elisabeth THIRY par Corinne REYTER

Mme Maryse PETER par Danielle GUILLAUME

Absents :

Mmes Céline BAUDIN – Carine ANGELOVSKI

M. Saverio MURGIA – Mario TODESCHINI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 du budget annexe « au Sauci Fossé » a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe « au Sauci Fossé » de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe « au Sauci Fossé » du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget annexe « au Sauci Fossé » de la commune pour le même exercice.

Arrivée de Messieurs MURGIA et TODESCHINI

2) Compte Administratif 2017 du Budget Annexe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération 2017-037 en date du 20 mars 2017 approuvant le budget annexe « au Sauci Fossé » de l'exercice 2017,

Vu les conditions d'exécution du budget 2017.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2017 du budget annexe « au sauci fossé », joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	713 240	1 121 962,42	713 240,00	763 572,77
Réalisé	566 300,73	566 300,73	153 418,67	359 500,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00

3) Affectation de résultats 2017 du Budget Annexe :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif « au Sauci Fossé » de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif « au Sauci Fossé » fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 0 Euro (zéro euro)
- un excédent d'investissement de 206 081,33 Euros (deux cent six mille quatre-vingt-un euros et trente-trois centimes)

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- 0 Euro (zéro euro) au crédit du compte « 002 » (résultat reporté en fonctionnement),
- 206 081,33 Euros (deux cent six mille quatre-vingt-un euros et trente-trois centimes) au crédit du compte « 001 » (résultat d'investissement reporté).

4) Compte de Gestion 2017 de la Commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 du budget principal a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Arrivée de Mme RACADOT

5) Compte Administratif 2017 de la Commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération 2017-038 en date du 20 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu les délibérations 2017-076, 2017-083 approuvant les différentes décisions modificatives,

Vu les conditions d'exécution du budget 2017.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 3 voix contre et 13 voix pour adopte le Compte Administratif 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	1 661 700,00	1 661 700,00	3 516 890,85	3 516 890,85
Réalisé	1 147 570,07	1 782 472,16	941 138,58	1 779 426,42
Reste à réaliser	0,00	0,00	338 500,00	201 821,00

6) Affectation de résultats 2017 de la Commune ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 634 902,09 Euros (six cent trente quatre mille neuf cent deux euros et neuf centimes),
- un excédent d'investissement de 838 287,84 Euros (huit cent trente huit mille deux cent quatre-vingt sept euros et quatre-vingt quatre centimes).

Décide à 2 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- 634 902,09 Euros (six cent trente quatre mille neuf cent deux euros et neuf centimes) au crédit du compte « 1068 » (affectation complémentaire en réserve),
- 838 287,84 Euros (huit cent trente huit mille deux cent quatre-vingt sept euros et quatre-vingt quatre centimes) au crédit du compte « 001 » (résultat d'investissement reporté).

7) Acquisitions et ventes immobilières ;

a) Parcelles AH 811 – AH 812 – AH 813

Monsieur le Maire informe de la proposition de Monsieur Alain DUFOUR de vendre à la commune les parcelles AH 811, AH 812 et AH 813 d'une contenance totale de 881 m² au prix de 20 € le m².

Ces parcelles sont accessibles depuis le chemin de derrière la ruelle et situées entre deux lotissements. Ces parcelles pourraient servir, à la commune, lors d'un futur projet.

Après en avoir délibéré et à 4 abstentions et 13 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir les parcelles AH 811, AH 812 et AH 813 au prix de 20 € le m²
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

b) Parcelles AH 817 – AH 818 – AH 819 – AH 820

Monsieur le Maire informe de la proposition de Monsieur Alain DUFOUR de vendre à la commune les parcelles AH 817, AH 818, AH 819 et AH 820 au prix de 15 € le m².

Ces parcelles sont accessibles depuis le chemin rural de derrière la fournaise et situées entre deux lotissements. Néanmoins, à ce jour aucun projet n'est envisagé sur ces parcelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas se porter acquéreur des parcelles AH 817, AH 818, AH 819 et AH 820

c) Parcelle ZC 4

Monsieur le Maire informe de la proposition de Monsieur Alain DUFOUR de vendre à la commune la parcelle cadastrée ZC 04 d'une contenance de 2 680 m² au prix de 1 000 €.

Cette parcelle est idéalement située à proximité de la fontaine aux roses et pourrait servir à la commune dans les prochaines années.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir la parcelle ZC 04 au prix de 1 000 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

d) Parcelles AH 537 – AH 800 – AH 801

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles appartenant à la SCI TDR situées à l'angle de la rue de Lorraine et du chemin rural dit du Haut de la grotte.

L'acquisition de ces parcelles permettrait de parfaire le projet de réaménagement du centre bourg de la commune en sécurisant le carrefour de la rue de lorraine et de la rue de la grotte. Cela faciliterait également l'accès au lotissement « les jardins de Mexy ».

La SCI TDR est d'accord pour vendre ses parcelles au prix de 18 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir les parcelles de la SCI TDR (parcelles AH 537 – AH 800 – AH 801) sises à l'angle de la rue de Lorraine et du chemin rural dit du Haut de la grotte au prix de 18 000 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

8) Subventions aux associations :

Chaque début année, dans le cadre de la préparation du budget de la commune, il est demandé aux associations communales de déposer un dossier afin d'établir le montant de la subvention communale aux différentes associations.

Les associations sont des partenaires privilégiés de la commune car elles participent au développement du territoire en créant du lien social et des solidarités.

Vu les dossiers de subventions déposés par les associations,

Messieurs Frédéric WILMIN, Adjoint aux sports et Christophe COCQUERET, Adjoint à la jeunesse et aux associations proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Pétanque Club de Mexy	1 000
Street Harmony	
Handball Club de Mexy :	6 500
AGEM :	2 000
Tennis Club	6 750
Football Club de Mexy :	6 500
Comité des fêtes de Mexy :	2 500
Jeunes en Action :	2 000
Judo des 3 Frontières :	1 000
ECREL les 3 Frontières :	1 800
CCAS :	14 500
Caisse des écoles :	20 000

Monsieur BELLI ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution de ces subventions ;
- indique que ces subventions ne seront versées qu'à la condition que le dossier de subvention soit réputé complet ;
- dit que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2018.

9) Cotisations aux différents organismes :

Le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune participe au financement de l'Agence de l'Urbanisme de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement (A.G.A.P.E.) à charge pour elle de répartir ces fonds en fonction de ses différents programmes de travail.

Pour l'année 2018, la cotisation s'élève à 2 862,62 € (deux mille huit cent soixante-deux euros et soixante-deux centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord sur le montant proposé,
- dit que cette somme sera prévue au BP 2018.

10) Bons de fournitures scolaires :

Chaque année, il est alloué à la rentrée scolaire un bon d'achat à chaque enfant de la Commune fréquentant un établissement secondaire hormis alternance et n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans avant le jour de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le montant du bon scolaire 2018 à 60 €.

11) Vote des taux :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition de 2018 des taxes directes locales.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de fixer en 2018 les taux suivant :

	Taux votés
Taxe d'habitation	19,69 %
Foncier bâti	10,21 %
Foncier non bâti	29,22 %

12) Budget 2018 du Budget Annexe :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'approuver, par chapitre, le Budget Annexe « au Sauci Fossé » 2018, arrêté comme suit :

- Dépenses d'investissement : 360 081,33 €
- Recettes d'investissement : 360 081,33 €
- Dépenses de fonctionnement : 307 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 307 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe « au Sauci Fossé » 2018.

13) Budget 2018 de la Commune :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2018, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 2 633 415,93 €
- Recettes d'investissement : 2 633 415,93 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 576 700 €
- Recettes de fonctionnement : 1 576 700 €

Après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal adopte le budget 2018.

14) Modification simplifiée du PLU suite à erreur matérielle ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la délibération 2017-048 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
Vu l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle a été commise lors de l'impression des plans du Plan Local d'Urbanisme. Le symbole indiquant les alignements de façade est absent des plans. De ce fait, il convient de corriger cette erreur afin de mettre en adéquation le règlement des zones avec les plans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de la modification mineure du PLU pour erreur matérielle ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

15) Modification de la dénomination de rues ;

Lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2018, il a été décidé par délibération n°2018-006 d'attribuer le nom de Marie Curie à l'une des rues du lotissement « Les jardins de Mexy ».

Néanmoins, la Commune possédant déjà une rue Joliot Curie, les services de la Poste demande s'il est possible de modifier le nom de la rue Marie Curie afin d'éviter les erreurs lors de la distribution du courrier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération 2018-006 et d'attribuer le nom de Claudie Haigneré à la rue Marie Curie.

16) Questions diverses ;

- Monsieur le Maire informe du problème de chauffage de la salle des fêtes et du décollement du stratifié sur les portes accordéons de cette salle.

Il indique que les travaux de raccordement entre le château d'eau de Mexy et celui de Saint-Charles sont en cours.

Il ajoute que les travaux d'assainissement du lotissement « des jardins de Mexy » sont terminés. Les travaux concernant le réseau d'eau vont bientôt démarrer. La fin de la viabilité est prévue pour mi mai.

- Monsieur COCQUERET dit que la deuxième édition de la chasse aux œufs à destination des élèves de l'école primaire se tiendra le week-end du 2 avril.

- Madame AGLAT annonce que samedi 17 mars aura lieu l'opération « bol de soupe » à l'église de Mexy à partir de 17h30.

- Monsieur MURGIA revient sur la réunion publique relative à l'aménagement du centre bourg. Il indique que la proposition de modification du bas de la rue Jules Ferry au niveau du Floriano est intéressante et qu'il serait judicieux de l'étudier.